



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 57931

Texte de la question

M. Christian Bourquin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le calendrier scolaire des académies de Toulouse et de Montpellier. La concordance des périodes de vacances scolaires en février pénalise le tourisme dans les stations de ski des Pyrénées-Orientales en raison de la concentration très forte de clientèle, de la saturation des hébergements, de la dépréciation du produit touristique et des pertes d'exploitation sur les deux autres semaines de février. Or, le tourisme constitue l'activité principale de cette zone de montagne économiquement fragilisée. C'est pourquoi il lui demande d'envisager de décaler les vacances de février de ces deux académies afin d'assurer une répartition plus harmonieuse de la clientèle, dans l'intérêt des vacanciers et des professionnels du tourisme.

Texte de la réponse

Depuis un certain nombre d'années, la France est découpée en trois zones afin d'étaler les congés d'hiver et de printemps sur quatre semaines pour éviter une trop forte concentration des départs en vacances sur une même période. La répartition des académies entre les zones a été effectuée en fonction de cette préoccupation. Aussi la modification du découpage actuel supposerait-elle une réflexion globale qui ne pourrait pas concerner seulement les académies de Toulouse et de Montpellier et à laquelle devraient être associés, notamment, le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, le ministère des transports, les associations familiales et l'Association des maires des stations touristiques.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57931

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1046

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3844